

ou blâmé. Si la diminution est chargeable à la construction, les éloges de l'hon. membre pour Waterloo Sud ne sont pas mérités, car il n'y a rien de plus naturel maintenant que le chemin est fini, que cette réduction ait lieu. Il espère de voir bientôt le jour où il n'y aura de charges pour l'Intercolonial que pour ses dépenses d'opérations.

M. DOMVILLE prétend que les dépenses de plusieurs nouveaux ouvrages sur le chemin de fer, au montant de \$47,000, auraient dû être chargés à la construction, pendant qu'ils ont été chargés à l'entretien, le même principe dans son opinion peut être applicable dans le cas où les marchands étendraient leur dépense d'ouverture, à une série d'années. Il aimerait à savoir ce qui a été fait des vieilles lisses enlevées et replacées sur ce qui était autrefois connu comme le chemin de fer de "l'Europe et de l'Amérique du Nord."

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'elles ont été rapportées comme "effets vendus."

L'HON. M. MITCHELL désire savoir si le montant réalisé a été chargé au prix d'achat, ou s'il a été déduit de la dépense actuelle de l'année.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il n'est pas bien certain, mais il s'informera.

M. DOMVILLE maintient qu'il n'y avait pas de réduction, mais plutôt une augmentation dans la dépense du chemin de fer Intercolonial.

L'HON. M. TUPPER demande au chef du gouvernement d'ajourner la discussion qu'il sait devoir avoir lieu sur cet item, parce qu'il y avait des rapports de faits sur ce sujet, spécialement celui de M. BRYDGES qui a été mis devant le pays, qu'il est impossible de laisser passer sans remarques, comme son hon. ami le sait.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il est des plus volontiers que l'hon. membre ait la chance de faire tout exposé, ou entrer dans aucune discussion qu'il lui plaira sur ce sujet.

L'HON. M. MITCHELL ne désire pas entrer dans la discussion de ce sujet à présent, mais l'hon. membre pour Waterloo Sud, ayant déféré la comparaison entre l'administration des affaires du chemin de fer Intercolonial sous M. BRYDGES et le gouvernement, et l'administration sous l'ancien gouver-

nement. Il ne désire pas mettre le nom de M. BRYDGES devant le comité, mais le nom de cet hon. monsieur ayant déjà été mis une fois devant nous, il est devenu la propriété publique. Lui (M. MITCHELL) est tout-à-fait préparé à discuter l'administration du chemin de fer Intercolonial sous les deux partis, et quoi qu'il puisse être vrai que certaines choses référées par M. BRYDGES soient ouvertes à la critique et à la censure, il prétend que M. BRYDGES doit être sujet au même traitement que M. CARVELL. Il entretient bien des doutes qu'à la fin, il soit démontré que l'hon. membre pour Waterloo Sud ait été sage en défiant cette comparaison.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il lui semble une chose extraordinaire que l'hon. membre fasse une attaque de cette sorte, particulièrement après avoir dit qu'il n'avait pas l'intention d'entrer dans aucune discussion sur le sujet.

L'HON. M. MITCHELL dit qu'il a seulement senti les remarques de l'hon. membre pour Waterloo Sud.

M. YOUNG dit qu'il sera à propos d'entrer dans une discussion lorsque l'item viendra en connexion avec le rapport du sous-comité. Il n'y a personne, cependant, qui a peur de ce que l'honorable membre peut faire sur ceci ou sur toute autre affaire. Ils savent par une longue expérience que son abolement est plus fort que sa morsure.

L'HON. M. MITCHELL dit qu'il avait été trouvé fréquemment que sa morsure est pire que son abolement; dans tous les cas sa position dans la Chambre comparerait respectablement avec celle de l'honorable membre pour Waterloo Sud.

L'item est ajourné.

L'item 180, \$250,000, chemin de fer Intercolonial, Québec, passe sans discussion.

Sur l'item 181, \$200,000, Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard,

M. DOMVILLE.—Il avait un jour compris que ce chemin de fer avait été pris des autorités locales, mais il comprend maintenant qu'il y a une forte réclamation pour extra par les contracteurs MM. SCHREIBER et BURPEE.

L'HON. M. MACKENZIE dit que c'est un sujet avec lequel le gouvernement n'a rien à faire, mais il n'a jamais eu connaissance de la réclamation avant. A